**PV d’AG du 23/03/2021**

**TIME IS SAS - SIRET : 12345678912345 - Capital social : 100€**

**123 Rue de la pie qui boit - 35400 SAINT-MALO - FRANCE**

Le **23/03/2021** à 20h00, les décisions suivantes ont été prises:

1. Dissolution anticipée de la société et mise en liquidation amiable
2. Désignation du liquidateur

L’Assemblée Générale est composée de tous les associés, à savoir :

* Pierre Paul JACK, associé, né le 01/02/1903 à Mouais (Loire-Atlantique) demeurant au 42 Rue Pavée d'Andouilles - 71460 Saint-Gengoux-le-national - FRANCE
* TIME IS LIMITED, associé, représentée par Pierre Paul JACK né le 01/02/1903 à Mouais (Loire-Atlantique) demeurant au 42 Rue Pavée d'Andouilles - 71460 Saint-Gengoux-le-national - FRANCE

PREMIERE DECISION – DISSOLUTION ANTICIPEE ET MISE EN LIQUIDATION AMIABLE

L’assemblée générale des associés décide, la dissolution anticipée de la société à compter du **23/03/2021**  ainsi que sa mise en liquidation amiable. Tout au long de la période de liquidation, la dénomination sociale sera suivie de la mention “Société en liquidation”. De plus, le siège de la société sera établi au 123 Rue de la pie qui boit - 35400 SAINT-MALO - FRANCE.

DEUXIEME DECISION – DESIGNATION DU LIQUIDATEUR

L’assemblée générale nomme en qualité de liquidateur, pour toute la durée de la liquidation :

M. Pierre Paul JACK , président de la société, dont les fonctions de président prennent fin à compter de ce jour. Au terme de la liquidation, l’approbation des comptes de liquidation, le quitus au liquidateur et la constatation de la clôture de la liquidation feront l’objet d’une décision collective des associés.

SAINT-MALO , le **23/03/2021**

Le président : Pierre Paul JACK

Associé: Pierre Paul JACK

Associé: TIME IS LIMITED